

L'accueil syndical, *C'est Quoi?*

Pourquoi se syndiquer?



Accueil syndical pour les agent.e.s de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère:

CONTACTS PERMANENCE SYNDICALE

Mardi (9h-12h/13h30-16h30)

Judi (9h/12h)

Possibilité de laisser un message sur le répondeur en dehors de ces créneaux afin d'être rappelé.

Tél./Répondeur : 04 76 22 50 07
Mail: accueil-csd@csd-cgtisere.org

LIEUX DES PERMANENCES SYNDICALES

Prise de RDV à accueil-csd@csd-cgtisere.org

 **BOURSE DU TRAVAIL - GRENOBLE**
Mardi (9h-12h/13h30-16h30) - jeudi (9h/12h)

 **UL DE VILLEFONTAINE**
Les 1^{er} et 3^{ème} mercredis du mois (14h/18h)

D'autres permanences physiques peuvent être organisées ponctuellement dans les différentes UL du territoire.

L'accueil syndical, *C'est Quoi?*

Notre accueil syndical à pour missions :

- **D'apporter une première réponse** à la problématique de l'agent.e avec des pistes d'action.
- **D'orienter les agent.e.s syndiqué.es** pour un accompagnement spécifique.
- **De recenser les problématiques/revendications collectives** afin de pouvoir organiser les agent.e.s.

Il ne faut pas oublier que la **force** des travailleurs.euses face à l'employeur, **c'est le nombre**.



Les moyens permettant de proposer cet accueil syndical sont:



Les votes exprimés lors des élections professionnelles pour les représentants du personnel CGT dans les instances de dialogue social (CST,CAP,etc.) (qui ont lieu tous les 4 ans). En effet, le nombre de voix permet d'obtenir des heures de décharges qui permettent à des militant.es volontaires d'assurer des permanences syndicales.



La syndicalisation qui donne les moyens à notre organisation d'agir auprès des agents pour défendre leurs conditions de travail.

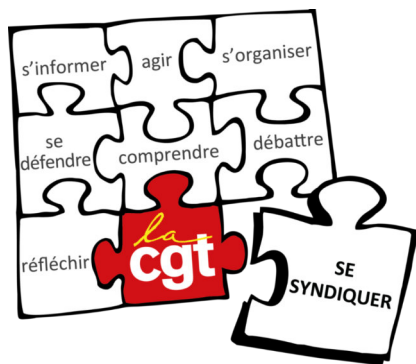


Des militant.es volontaires et formé.es qui accordent leur temps syndical pour assurer les permanences.

Pourquoi se syndiquer?

Comme plusieurs questions reviennent souvent dans les propos des agent.e.s au sujet des syndicats, nous avons jugé utile de répondre à certaines d'entre elles.

Plus nous serons nombreuses et nombreux, plus nous pourrons faire valoir vos revendications qui deviendront les nôtres.



TROUVERAIS-JE MA PLACE À LA CGT?

Être syndiqué.e, c'est apporter ses connaissances, ses compétences au collectif. Tu prendras la place que tu auras envie de prendre, avec le degré d'investissement qui sera le tien.

Tous les agent.es ont leur place dans le syndicat. Chacun compte pour un et ce sont les adhérent.e.s qui décident démocratiquement.

Je me syndique, mais à quoi cela me sert-il ?

Individuellement et collectivement, nous faisons valoir nos droits (Code général de la Fonction Publique, contrat de travail...). En outre, le/la syndiqué.e a le droit à des informations particulières (presses syndicales, informations juridiques, assistance...).

Nous proposons également des formations syndicales dans de multiples domaines. Il faut savoir que chaque agent.e a le droit à 12 jours/an de formation syndicale (sur le temps de travail et maintien de la rémunération).

Ces formations permettent aussi aux syndiqué.e.s de se doter des compétences lui permettant de faciliter son investissement dans l'activité syndicale et donc la prise de responsabilité. Être syndiqué.e, c'est aussi et surtout être acteur.trice de l'amélioration des conditions de travail et de vie au travail.

EST-CE QUE MON EMPLOYEUR SERA INFORMÉ DE MON ADHÉSION ?

NON!

En aucun cas, la CGT ne communique ni ne transmet les informations sur ses adhérent.e.s.

Pourquoi se syndiquer?

À QUOI SERT L'ARGENT DE MA COTISATION ?

Le système de cotisations repose sur un **principe de financement nécessaire pour se donner les moyens de l'action collective**. La cotisation sert à l'expression et au fonctionnement de l'organisation (tracts, affiches, formations syndicales, réunions...). Elle contribue au financement solidaire de la CGT à travers ses organisations à tous les niveaux, ainsi qu'à la solidarité avec des secteurs en lutte. Enfin, elle participe à l'indépendance de la CGT vis-à-vis des partis politiques, de l'État ou des groupes de pression.

La cotisation représente 1 % de la rémunération nette. Elle est déductible à 66 % des impôts et donne un crédit d'impôt (restituable pour les personnes non imposables). Pour une cotisation à 10 euros mensuels, il vous en coûtera (après crédit d'impôt) 3.40 euros.

VOUS ÊTES LA CGT?

ON EST LA CGT!

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom:

Collectivité:

Prénom:

Téléphone:

Profession:

Mail:

Bulletin à renvoyer à la Coordination Syndicale Départementale CGT des services Publics de l'Isère par courrier ou par mail.

CONTACTS
CSD-CGT 38




CSD-CGT38
Bourse du Travail
32 av. de l'Europe
38030 GRENOBLE



accueil-csd@csd-cgtisere.org



04 76 22 50 07